



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE SAGUENAY

La politique de développement social de Saguenay a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saguenay le 4 juin 2007 sous le numéro de résolution VS-CE-2007-262.

Coordination

Nicole Vallée, responsable, développement politique, vigie et recherche

Recherche et rédaction

Paul Girard, consultant

Correction des textes

Service des communications

Conception graphique

Cyan concept inc.

Impression

Serge Tremblay L'imprimeur inc.

Ville de Saguenay
201, rue Racine Est, C. P. 129
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8
www.ville.saguenay.qc.ca

Dépôt légal 2007

ISBN 978-2-923051-07-9 (br.)

ISBN 978-2-923051-08-6 (pdf)

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé en 1 000 exemplaires

LE PAPILLON, NOTRE SYMBOLE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Chez les Grecs, le papillon symbolisait l'immortalité. Chez un peuple amérindien du centre de l'Amérique du Nord, le papillon apportait des rêves aux enfants. Chez d'autres peuples amérindiens, on disait que souffler sur les ailes d'un papillon au moment de faire un vœu apportait le bonheur. Dans plusieurs contes, le papillon personnifie la totalité de l'évolution de l'Homme. Plus encore, le papillon symbolise la transformation, le changement, l'évolution.

**LA POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DE SAGUENAY AMÈNE
UN CHANGEMENT,
UNE TRANSFORMATION
ET UNE ÉVOLUTION.**



MOT DU MAIRE

En tant que maire de Saguenay, je suis toujours heureux de vous présenter des projets comme cette politique de développement social visant l'amélioration de notre prestation de services pour le mieux-être de la collectivité. Cette politique va au-delà de tout ce qui avait été fait dans ce domaine au cœur de notre ville. Plus encore, elle innove tout en adhérant à la démarche de restructuration actuellement en vigueur dans toutes les sphères d'activités relevant des compétences de notre municipalité. Cette réorganisation, ayant pour lignes directrices le changement, l'évolution et la transformation, a déterminé les grandes orientations de ce projet avant-gardiste. C'est un privilège pour moi de déposer cette politique novatrice qui se révélera sans conteste un atout majeur dans le développement socio-communautaire de la Ville de Saguenay.

Fruit du consensus établi entre la Ville et ses partenaires du développement social, cette politique visait essentiellement à soutenir le citoyen dans sa démarche pour qu'il occupe une position adéquate et adaptée à sa réalité sociale au sein de notre belle municipalité.

En effet, chapeautée par le conseiller Raoul Simard, l'équipe mandatée pour élaborer la présente politique a consacré la très grande partie de sa réflexion aux grands enjeux sociaux. Depuis 2003, des consultations ont permis à des citoyens de livrer leurs préoccupations et leurs requêtes qui ont servi d'outils aux intervenants afin d'améliorer la qualité de vie et le plein épanouissement de l'ensemble de nos citoyens.

Le citoyen est d'abord, au cœur de sa ville, un être socialisé; cet aspect doit être privilégié pour que les bases de notre société municipale soient fortes et cohésives.

La Ville de Saguenay remercie donc tous les protagonistes ayant contribué à la mise sur pied de cette politique, ainsi que les participants et les partenaires. Sans tous ces gens, il n'aurait pas été possible de déposer un document aussi complet et rigoureux.

Jean Tremblay
Maire de Saguenay

MOT DU PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
ET DE LA VIE DE QUARTIER



C'est en tant que président de la commission des services communautaires et de la vie de quartier qu'il me fait plaisir de vous présenter la nouvelle politique de développement social de la Ville de Saguenay. Au nom de tous les membres du comité de travail et du conseil municipal, je suis extrêmement fier de déposer ce projet instigateur d'une toute nouvelle vision sociale et communautaire sur le territoire de Saguenay.

Cette politique, visant le mieux-être et l'épanouissement tant du citoyen que de la communauté, est l'aboutissement d'une procédure convenue, respectueuse et participative de centaines de personnes provenant de divers milieux et dont la mise en commun des compétences et de l'expérience a permis d'instaurer les bases de cette nouvelle vision qu'a adoptée la Ville de Saguenay. En tant que partenaire municipal, je me joins donc au maire, aux membres du conseil et à nos employés pour les remercier de leur contribution et leur témoigner toute notre gratitude quant à leur apport professionnel inestimable.

Par cette politique et le plan d'action adoptés, la Ville de Saguenay se dote d'outils adaptés et novateurs, dont un observatoire du développement social, pour remplir de manière plus équitable sa mission sociale et communautaire au sein de toutes ses collectivités. De ce fait et du partenariat qui en découle, je suis confiant en un avenir meilleur pour les citoyens, persuadé que les moyens mis en place permettront le soutien et l'encadrement nécessaires à la réalisation de projets collectifs durables, profitables pour notre population.

S'inspirant de la tradition d'entraide et de coopération de notre région et pour un environnement social plus sain, notre politique vise l'autonomisation de nos citoyens comme de nos collectivités. Conçus par les citoyens et pour les citoyens, la politique de développement social et son plan d'action sont les prémisses d'une nouvelle philosophie de vivre à Saguenay qui, j'en suis certain, deviendra notre meilleure ambassadrice.

A handwritten signature in dark ink, reading "Raoul Simard". The script is fluid and cursive.

Raoul Simard

Président de la commission des services communautaires et de la vie de quartier

TABLE
DES
MATIÈRES

INTRODUCTION	PAGE 6
CHAPITRE 1 NOS VALEURS, NOTRE VISION, NOS ENGAGEMENTS	PAGE 8
1.1 UNE VILLE RESPECTUEUSE, ÉQUITABLE, DÉMOCRATIQUE ET SOLIDAIRE	PAGE 9
CHAPITRE 2 QUATRE AXES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES	PAGE 10
2.1 LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ⓘ	PAGE 11
2.2 L'ÉQUITÉ ⓘ	PAGE 11
2.3 L'AUTONOMISATION ⓘ	PAGE 12
2.4 LA SOLIDARITÉ ⓘ	PAGE 14
CHAPITRE 3 CONCLUSION : UNE VILLE APPELÉE À SE DISTINGUER	PAGE 16
ANNEXE 1 GLOSSAIRE	PAGE 18
ANNEXE 2 COMMISSION ÉLARGIE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	PAGE 20



INTRODUCTION

Avec cette politique, la Ville de Saguenay se donne d'abord une vision de son développement social. Elle se donne également les moyens de confirmer et d'accroître son rôle en tant qu'acteur du développement social. Outre l'expression de valeurs et de principes s'inscrivant en continuité de sa mission, cette politique propose une série d'engagements constituant un projet de ville. Par cette planification, Saguenay s'engage à reconnaître l'action de ses partenaires du développement social et à compléter le soutien à certains d'entre eux. Elle s'engage également à travailler avec eux pour l'amélioration des **conditions** et de la **qualité de vie** de l'ensemble de la population. Par ailleurs, par son caractère transversal, cette politique couvre plusieurs dimensions du développement et interpelle l'ensemble des directions et des services de la municipalité.

Le milieu saguenéen regorge d'expertises, de connaissances et de capacités de grande qualité. La collecte de données réalisée au printemps 2004 permet d'observer que l'ensemble de la population saguenéenne doit intensifier ses efforts afin de faire fructifier sa richesse collective, aussi appelée capital social, qui se situe à deux niveaux : d'abord chez les citoyens, avec leurs désirs, leurs besoins, mais aussi avec leur culture, leur savoir et leur disponibilité à contribuer à leur devenir. Elle se retrouve également à l'intérieur d'organisations, grandes et petites, que sont les institutions et le milieu associatif, incluant les organismes communautaires. Ce projet de politique entend y contribuer d'abord par un énoncé de valeurs et de principes, les principaux étant :

- Le respect et la reconnaissance de la valeur de chacun ;
- La recherche de l'**équité**, de façon à ce que chacun tire sa part de l'ensemble de nos ressources collectives ;
- La démocratie, comme façon de prendre en compte les savoirs et les pouvoirs individuels et collectifs ;
- La **solidarité**, pour la mise en commun des intérêts de tous, Ville, **citoyens** et **organisations**.

L'atteinte des résultats de la politique de développement social repose sur un instrument innovateur, « l'observatoire du développement social », appelé à devenir un concentré d'expertises en matière sociale pour Saguenay. Il aura pour mission principale d'intervenir en support au conseil municipal. Ses premiers mois de fonctionnement seront consacrés à s'assurer que la politique s'implante fidèlement avec le plan d'action s'y rattachant.

La politique s'articule autour de quatre axes de travail prioritaires :

- La **gouvernance participative** ;
- L'équité ;
- L'**autonomisation** ;
- La solidarité.

Chacun de ces axes sera complété par des engagements que la Ville entend prendre. S'ajouteront également les détails des stratégies prioritaires appelées à traduire les engagements. Saguenay veillera à donner suite à ces orientations tout en tenant compte de ses disponibilités budgétaires. Elle s'assurera aussi de toujours demeurer à l'intérieur de ses champs de compétences.



> JE SUIS FIER D'ÊTRE RECONNU COMME
ACTEUR IMPORTANT DU DÉVELOPPEMENT
SOCIAL DE MA VILLE

CHAPITRE

NOS VALEURS

NOTRE VISION

NOS ENGAGEMENTS



1.1 UNE VILLE RESPECTUEUSE, ÉQUITABLE, DÉMOCRATIQUE ET SOLIDAIRE

1.1.1 NOTRE VISION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Ville de Saguenay définit le développement social comme étant les façons de voir et de faire le développement pour le bénéfice et par la contribution de l'ensemble de la **communauté**.¹⁹ Ce développement concerne non seulement la Ville, mais aussi les institutions et organismes de son territoire, qu'ils relèvent du domaine communautaire, culturel, environnemental, économique ou social.

Collectivités²⁰ et citoyens disposent pour leur part de connaissances, d'expertises et de capacités à se prendre en main qui méritent non seulement d'être soutenues ou renforcées, mais également d'être mises à contribution afin de ne pas être que de simples témoins, mais plutôt des acteurs du développement et ce, pour le mieux-être de tous. Le développement social, c'est la recherche d'une plus grande solidarité entre la Ville, les organisations, les collectivités et les citoyens, tous réunis autour d'un objectif partagé de réduction des inégalités.

1.1.2 DES VALEURS Tournées VERS LA SOLIDARITÉ ENTRE LA VILLE ET LE MILIEU

Le respect, l'équité, la démocratie et la solidarité constituent les valeurs privilégiées sur lesquelles l'action de Saguenay, dans sa perspective de développement social, est appelée à prendre racine.

Le développement social repose sur la mise en commun des ressources des citoyens, des collectivités ou des organisations. Or, le succès d'une telle collaboration ne dépend pas que d'un intérêt commun ou d'un objectif partagé. Il repose sur la reconnaissance de la valeur de chacun et sur la prise en compte de la diversité, qu'il s'agisse d'un citoyen, d'une collectivité ou d'une organisation. Ce sens donné au **respect** est à la base de notre vision du développement social.

Le développement social poursuit des objectifs d'**équité**, de façon à ce que chaque citoyen ou chaque collectivité puisse profiter de sa juste part des progrès réalisés au regard de notre richesse collective, dépassant ainsi le simple soulagement des effets de la pauvreté. Il s'agit également de permettre à chaque citoyen ou à chaque collectivité de disposer d'un accès équitable à l'ensemble des ressources disponibles, peu importe de qui elles relèvent. Ce sont là deux voies d'action essentielles à la poursuite d'objectifs de réduction des inégalités dans les conditions de vie (les besoins de base) et la qualité de vie (le milieu de vie).

Citoyens et collectivités cumulent un éventail de connaissances par leur culture, leur éducation ou leurs expériences de vie, que nous nommons les savoirs collectifs. Il en est de même au plan des capacités ou des compétences acquises au fil du temps, que nous appelons les pouvoirs collectifs. Notre vision de la **démocratie** implique non seulement de reconnaître l'expression de ces savoirs et de ces pouvoirs, mais surtout d'en stimuler la manifestation et de les prendre en compte dans les choix concernant l'avenir de la communauté.

Enfin, la **solidarité** signifie que la Ville, les organisations publiques, privées ou communautaires et les citoyens, conscients de leurs responsabilités respectives et aussi partagées, travaillent ensemble au développement social de la communauté en y intégrant les dimensions culturelle, environnementale, économique et sociale.

1.1.3 UNE POLITIQUE CENTRALE POUR SAGUENAY

La politique de développement social revêt un caractère particulier puisque, comparativement à une majorité d'orientations de la Ville, elle s'intéresse à toutes les dimensions du développement. C'est pourquoi les autres politiques municipales devront s'y référer, de façon à ce que les valeurs portées par la politique de développement social soient prises en compte dans l'ensemble des planifications de la Ville de Saguenay.





2 CHAPITRE

> JE SUIS UN CITOYEN BIEN INFORMÉ ET JE
PEUX M'EXPRIMER

QUATRE AXES
D'INTERVENTIONS
PRIORITAIRES



2.1 LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ④

2.1.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Intégrer la prise en compte des savoirs et des pouvoirs individuels et collectifs dans le développement du milieu saguenéen.

2.1.2 LA VILLE DE SAGUENAY S'ENGAGE À :

- Augmenter la disponibilité et l'accès, pour l'ensemble du milieu saguenéen, à l'information concernant les problèmes émergents, les ressources et les contraintes des organisations, leurs projets, leurs réalisations ou tout autre domaine en lien avec les objectifs de la politique de développement social;
- Donner la possibilité aux **collectivités** ④ et aux citoyens de faire part à la Ville de leurs attentes et de leurs perceptions sur des situations qui les concernent;
- Donner aux collectivités et aux citoyens la possibilité d'échanger avec leurs représentants municipaux;
- Prendre en compte les savoirs et les pouvoirs des collectivités et des citoyens dans les décisions touchant l'ensemble de la communauté.

2.1.3 INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de diffusion de la politique (interne à la Ville, auprès des partenaires et dans la population);
- Développement de mécanismes conjoints (Ville – milieu) d'information et d'échanges (assemblée de quartier, site Internet interactif, listes de diffusion, etc.);
- Présence accrue de la Ville au sein des mécanismes de concertation en lien avec les objectifs de la politique de développement social.

2.2 L'ÉQUITÉ ④

2.2.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Réduire les inégalités dans les conditions ④ et dans la qualité de vie des collectivités et des citoyens.

2.2.2 LA VILLE DE SAGUENAY S'ENGAGE À :

- Considérer l'équité comme un principe de base dans les décisions touchant l'ensemble de la communauté saguenéenne;
- Soutenir de façon particulière les organisations ou projets qui contribuent à l'équité, tant dans les résultats attendus que par les façons d'y parvenir;
- Assurer une distribution équitable des ressources et des services de la Ville sur l'ensemble de son territoire.

2.2.3 INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- Adoption par le conseil d'une **mission** ④ de Ville en matière d'équité et de prestation de services aux citoyens;
- Adoption et mise en œuvre d'un cadre municipal de référence en matière de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires.



2.3 L'AUTONOMISATION

2.3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Stimuler, encourager et promouvoir l'autonomisation et en faire une priorité.

2.3.2 LA VILLE DE SAGUENAY S'ENGAGE À :

- Contribuer à la promotion des organismes communautaires qui visent le développement de l'autonomisation;
- Contribuer à la promotion du bénévolat, de la « responsabilité citoyenne » et de « l'engagement citoyen »;
- Prendre en compte la connaissance et l'expertise des organisations communautaires et publiques;
- Formaliser et officialiser le soutien municipal aux organismes communautaires et le rendre plus équitable, plus accessible et mieux connu.

2.3.3 INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- Adoption et mise en œuvre d'un cadre municipal de référence en matière de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires;
- Intégration de la mission du développement social à la commission des services communautaires et de la vie de quartier et ajout de la mention « du développement social » à sa désignation;
- Instauration de l'observatoire du développement social composé d'élus et de permanents de la Ville ainsi que de représentants des partenaires du développement.





2 CHAPITRE



2.4 LA SOLIDARITÉ

2.4.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Développer une plus grande solidarité entre la Ville et l'ensemble des acteurs du développement pour la poursuite des objectifs de la politique de développement social.

2.4.2 LA VILLE DE SAGUENAY S'ENGAGE À :

- Veiller à ce que la politique de développement social soit intégrée aux grandes orientations de développement de la Ville;
- Rechercher une présence accrue de la Ville dans les lieux de concertation où l'on retrouve les autres acteurs du développement social.

2.4.3 INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- Instauration de l'observatoire du développement social composé d'élus et de permanents de la Ville ainsi que de représentants des partenaires du développement social;
- Présence accrue de la Ville au sein des mécanismes de concertation en lien avec les objectifs de la politique de développement social;
- Recommandations par l'observatoire du développement social quant à la détermination des mécanismes de concertation prioritaires;
- Instauration de mesures assurant la participation de tous les services de la Ville concernés par la politique de développement social aux mécanismes de concertation jugés prioritaires.





**> LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, C'EST
L'AFFAIRE DE TOUS**





CONCLUSION :
UNE VILLE APPELÉE
À SE DISTINGUER



CHAPITRE

En avril 2004, une centaine d'organismes oeuvrant de près ou de loin dans le développement social ont été consultés afin de connaître leurs attentes quant à l'élaboration d'une politique municipale sur le sujet. Leurs porte-parole ont accueilli très favorablement cette démarche de la municipalité. La Ville de Saguenay dépose maintenant des orientations à la fois originales et respectueuses des attentes du milieu et de sa propre mission.

Ce projet s'appuie sur des valeurs chères aux partenaires consultés, soit le respect, l'équité, la démocratie et la solidarité. Trois d'entre elles constituent le cœur même de trois des quatre axes d'interventions prioritaires de cette politique. C'est particulièrement sur le plan des façons de faire le développement que cette politique se démarque. Elle prône l'accentuation de l'action intersectorielle, jetant ainsi les bases d'un pacte novateur entre la Ville et ses partenaires du développement social. De façon imagée, la politique de développement social entend « mettre plus de social dans la Ville et plus de Ville dans le social ».

Saguenay innove en étant la première à se doter d'un observatoire du développement social appelé non seulement à superviser la mise en œuvre de la présente politique, mais aussi à lui fournir les conseils et les avis requis. Pôle privilégié d'interactions entre la Ville et ses partenaires, l'observatoire deviendra un riche concentré d'expertises qui profitera à l'ensemble de la communauté.

La politique de développement social devient donc un solide levier pour enrichir notre capital social. Elle regroupe une gamme d'interventions susceptibles de créer un milieu mieux outillé pour faire face aux défis actuels et futurs. À l'exemple de la croissance du capital économique, celle du capital social repose sur des choix judicieux et des investissements planifiés de façon stratégique. C'est justement ce que constituent les interventions prévues dans cette politique. Nous voilà donc à l'aube d'une démarche devant conduire à la création d'une ville respectueuse, équitable, démocratique et solidaire.





ANNEXE 1



AUTONOMISATION (DE L'ANGLAIS, EMPOWERMENT)

L'Office de la langue française définit l'*autonomisation* comme « le processus par lequel une personne ou un groupe social acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel et de se transformer dans une perspective de développement et d'amélioration de ses conditions de vie et de son environnement ». Nous ajoutons à cette définition la notion de *pouvoir* comme étant « la capacité que possède un individu ou un système de choisir librement de transformer son choix en une décision et d'agir en fonction de celle-ci tout en étant prêt à en assumer les conséquences » (Ninacs). Bien que ce soit aussi le cas pour certaines institutions, l'action d'une majorité d'organismes communautaires s'appuie sur l'autonomisation.

CITOYEN

Nous préférons l'usage du terme *citoyen* plutôt que personne ou individu pour mettre en relief le caractère municipal des présentes orientations et pour souligner l'importance du rôle et des responsabilités de chacun dans le développement social.

COLLECTIVITÉ ET COMMUNAUTÉ

Ces deux synonymes revêtent un sens particulier dans le cadre des présentes orientations. Le terme *collectivité* renvoie à un ensemble de personnes réunies autour de caractéristiques ou de buts communs. Nous y référons pour que soient pris en compte les phénomènes et enjeux ayant un caractère collectif à l'intérieur de la politique de développement social. Le terme *communauté* englobe pour sa part l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay incluant ses citoyens et les organisations qui le composent.

CONDITIONS DE VIE

Nous incluons dans l'expression *conditions de vie* l'ensemble des composantes matérielles de la vie. S'y retrouvent le revenu, le logement, l'alimentation, les réseaux sociaux, etc., d'où la référence aux besoins de base. Cette notion comprend à la fois les dimensions quantitatives (pouvant être mesurées) et qualitatives (pouvant être appréciées) des conditions matérielles.

ÉQUITÉ

L'équité tient compte de certaines caractéristiques des collectivités ou des citoyens dans l'objectif de leur procurer plus d'égalité. L'équité s'oppose à l'uniformité dans l'application aveugle d'une norme sans tenir compte des différences et de la diversité.

GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Elle réfère aux stratégies et aux mécanismes permettant aux citoyens et aux autorités municipales d'interagir sur les questions touchant la planification et le développement de la ville.

MISSION (ÉQUITÉ)

Elle concerne les orientations de la Ville dédiées spécifiquement au domaine de l'équité, soit sa vision, ses valeurs, ses objectifs et les moyens d'y parvenir.

ORGANISATION

Ce terme renvoie à l'ensemble des associations, des corporations sans but lucratif, des entreprises privées et des institutions publiques (municipales et gouvernementales) présentes sur le territoire de Saguenay.

QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie englobe le milieu ou le cadre de vie dans toutes ses dimensions, qu'elles soient physiques, sociales ou intellectuelles.

SOLIDARITÉ

La solidarité se construit sur une communauté d'intérêts. Dans le cas qui nous concerne, c'est autour du territoire de la Ville qu'il importe de construire cette communauté. Le choix de recourir au terme *solidarité* se justifie par l'importance de statuer sur les responsabilités et intérêts communs de la Ville et du milieu (organisations et citoyens) pour l'atteinte des objectifs de la politique de développement social.

OUVRAGES CONSULTÉS POUR ÉLABORER LE GLOSSAIRE :

INSP – Gouvernement du Québec, 2002, *La santé des communautés, perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*

Office québécois de la langue française (www.granddictionnaire.com/)
Regroupement régional en développement social



Luc Blackburn*

Conseiller municipal du district n° 16

Laval Boucher

Ancien directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs (retraité)

Sylvie Dubord*

Organisatrice communautaire CSSS de Chicoutimi (CLSC)

Marc-André Gagnon*

Conseiller municipal du district n° 18

Paul Girard*

Consultant

Sophie Girard*

Directrice générale, chambre de commerce de Jonquière

François Hains*

Directeur du développement commercial et service

Fabien Hovington

Conseiller municipal du district n° 8

Guylaine Houde*

Chef de division, arts, culture et communautaire

Daniel Poitras

Ancien directeur du Service du génie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (retraité)

Raoul Simard*

Conseiller municipal du district n° 6 et président de la commission des services communautaires et de la vie de quartier élargie

Geneviève Siméon*

Coordonnatrice – CDC des deux rives

Dominique Tremblay

Directeur général adjoint

Suzanne Tremblay*

Directrice de la Société d'intervention urbaine Chicoutimi-Jonquière

Nicole Vallée*

Responsable, développement politique, vigie et recherche

ANNEXE 2

*les membres du comité de travail

LES MEMBRES DE LA COMMISSION ÉLARGIE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL



LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE SAGUENAY A ÉTÉ ÉLABORÉE SOUS LA SUPERVISION DE LA COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE LA VIE DE QUARTIER FORMÉE PAR MM. RAOUL SIMARD, PRÉSIDENT ET CONSEILLER MUNICIPAL, MARC-ANDRÉ GAGNON, FABIEN HOVINGTON ET LUC BLACKBURN, CONSEILLERS MUNICIPAUX.

LE MANDAT DE RÉALISER LA POLITIQUE A ÉTÉ CONFIÉ AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE MADAME NICOLE VALLÉE, ALORS CHEF DE DIVISION COMMUNAUTAIRE ET VIE DE QUARTIER. MONSIEUR PAUL GIRARD, DE LA FIRME POLARISATION, A AGI À TITRE DE CONSULTANT.

LA VILLE DE SAGUENAY REMERCIE LES INTERVENANTS, LES MEMBRES DES ORGANISMES OEUVRANT DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL AINSI QUE LES REPRÉSENTANTS DU MILIEU QUI ONT SOUTENU, PAR LEUR PARTICIPATION AUX DIVERSES CONSULTATIONS, L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE SAGUENAY.

LA VILLE DÉSIRE ÉGALEMENT SOULIGNER DE FAÇON PARTICULIÈRE LE TRAVAIL DES REPRÉSENTANTS DU MILIEU QUI ONT APPORTÉ LEUR EXPERTISE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE ÉLARGIE QUI A DIRIGÉ LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE CETTE POLITIQUE.

ENFIN, LA VILLE DE SAGUENAY REMERCIE SPÉCIALEMENT LES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL QUI ONT CONTRIBUÉ DE FAÇON SIGNIFICATIVE À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE SAGUENAY.

